

CONCOURS LE GRAND PARADIS EN DIX LIGNES ET DIX MOTS

À l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie, qui se déroulera du 16 au 24 mars, Fondation Grand Paradis lance le concours *Le Grand Paradis en dix lignes et dix mots*.

Organisé dans le cadre de l'opération "Dis-moi dix mots semés au loin", proposée par le Ministère de la Culture et de la Communication française, le concours a pour objectif de souligner l'attention que Fondation Grand Paradis porte à la question linguistique de notre région.

RÈGLEMENT

1. Contenu du concours

- a) Les participants devront envoyer un texte en français de 10 lignes maximum sur le thème *Le Grand Paradis*.
- b) Le texte devra obligatoirement inclure au moins 5 des dix mots choisis par le Ministère pour l'édition 2013 : ATELIER, BOUQUET, CACHET, COUP DE FOUDRE, EQUIPE, PROTEGER, SAVOIR-FAIRE, UNIQUE, VIS-À-VIS, VOILA'
- c) Le concours prévoit deux catégories :
 - Adultes
 - Juniors, dédiée aux élèves des écoles primaires et du collège

2. Attribution des prix

- a) Une commission lira les textes et choisira les gagnants dans les deux catégories.
- b) La décision de la commission est sans appel.
- c) Les gagnants seront récompensés avec les prix suivants :

Catégorie adultes

1^{er} prix : un weekend en demi-pension pour 2 personnes à l'Hôtel Petit Dahu de Valnontey, Cogne (AO)

2^{ème} prix : un massage relax chez "Le zen massage" à Aoste

3^{ème} prix : le livre *Lupus in fabula*, recueil des meilleurs contes du concours littéraire homonyme et 1 Fondation Grand Paradis pass.

Catégorie juniors :

1^{er} prix : un cours d'escalade de 8h pour 3 personnes à Villeneuve (AO)

2^{ème} prix : un kit de gadgets Fondation Grand Paradis et Parc National du Grand Paradis

3^{ème} prix : le livre *Lupus in fabula*, recueil des meilleurs contes du concours littéraire homonyme et 1 Fondation Grand Paradis pss.

3. Participation au concours

a) Pour participer il faudra envoyer le texte ainsi que la fiche de participation dûment remplie selon l'une des modalités suivantes :

>par mail à l'adresse info@grand-paradis.it. L'objet du mail devra être : *Concours dix lignes et dix mots – catégorie adultes ou juniors*

>par courrier à l'adresse Fondation Grand Paradis – Villaggio Minatori – 11012 Cogne (AO) en précisant sur l'enveloppe *Concours dix lignes et dix mots – catégorie adultes ou juniors*

>par fax au numéro 0165/749618 avec l'indication *Concours dix lignes et dix mots – catégorie adultes ou juniors*

b) La date limite pour l'envoi des textes est le 31 mai 2013. Pour l'admissibilité au concours seule la date de réception sera retenue comme valable.

c) La participation est ouverte à tous et gratuite.

d) Les textes qui parviendront après la date limite indiquée ne seront pas admis au concours.

e) Les participants devront envoyer la fiche de participation intégralement remplie et signée; les mineurs qui souhaitent participer au concours devront présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée.

f) Les candidats participant à ce concours, acceptent les dispositions de ce présent avis, garantissent l'originalité des textes présentés et déclarent en être les auteurs exclusifs, dispensant la Fondation Grand Paradis de toute responsabilité en cas de plagiat.

g) L'auteur autorise la Fondation Grand Paradis à publier et à utiliser son texte dans d'autres occasions que celle du présent concours. La Fondation Grand Paradis se réserve le droit des textes, et s'engage dans tous les cas à mentionner le nom de l'auteur.

h) La Fondation Grand Paradis décline toute responsabilité pour la perte ou le dommage des textes envoyés.

i) Les données personnelles seront utilisées pour l'envoi de communications pour le bon déroulement du concours et pour la promotion d'événements en lien avec les activités de Fondation Grand Paradis.

j) Les participants autorisent le traitement des données personnelles selon le respect de la loi D.Lgs. 196/2003.

4. Résultats du concours et remise des prix

a) Les résultats du concours seront publiés sur le site internet de Fondation Grand Paradis.

b) Les 29 et 30 juin 2013 les participants au concours pourront accéder gratuitement aux sites gérés par Fondation Grand Paradis à l'occasion de leur ouverture pour la saison estivale (Maison Bruil à Introd, Château d'Introd, Châtel-Argent à Villeneuve, Jardin Botanique Alpin Paradisia, Centres d'accueil des visiteurs du Parc National du Grand Paradis de Cogne, Valsavarenche et Rhêmes-Notre-Dame, Maison de Cogne Gérard-Dayné, Centre d'exposition Alpinart de Cogne). Les textes primés ainsi que d'autres textes sélectionnés seront consultables à l'intérieur des sites.

Le présent règlement ainsi que la fiche de participation et toutes les informations concernant le concours sont disponibles sur le site internet de Fondation Grand Paradis www.grand-paradis.it